

Offre de bénévolat à l'interne

# COMMUNICATION INFORMATION

Pour postulez à une offre ou  
obtenir des informations vous  
pouvez contactez Geneviève  
Bibeau au:

514-274-7447 poste 225,

[genevieve.bibeau@aqtc.ca](mailto:genevieve.bibeau@aqtc.ca)

# Comité Phoenix

L'objectif du comité Phoenix est d'offrir un journal trimestriel créé en premier lieu par et pour les membres de l'Association. Il souhaite favoriser l'implication de ces derniers afin d'offrir une information diversifiée, de qualité et adaptée à la situation des personnes traumatisées crâniennes. Un important nombre d'heures est nécessaire pour chaque édition.

## Descriptions des tâches

- Doit prévoir entre ½ et 1 page de texte.
- Écrire et/ou recruter ses articles (en y notant sa source).

## Conditions

- Présente des qualités au niveau de la planification et de l'organisation du travail. Le bénévole est en mesure de planifier à l'avance des sujets qu'il traitera et il est en mesure d'organiser son texte pour que celui-ci soit compréhensible pour les lecteurs traumatisés crâniens.
- Doit respecter les échéanciers prévus par le comité dans l'élaboration du journal.
- Bonne capacité à travailler en équipe.
- Il doit respecter les exigences de cette présente entente et le code de déontologie de l'AQTC.
- Il doit être une personne traumatisée crânienne membre à l'AQTC.

## Complément d'information

L'AQTC rembourse les frais de transport de façon suivante : 40¢ du kilomètre (maximum de 50 km aller-retour pour toute activité bénévole qui a lieu dans un de ses points de services, soit à Montréal ou à Laval) ou le montant d'un billet acheté en livret pour vos déplacements (une avance peut être faite). Si vous devez, pour une raison ou une autre manger au cours de l'atelier, l'AQTC rembourse jusqu'à 8\$ pour vos repas du midi et 12\$ pour le repas du soir. Il faut faire 4 heures de bénévolat qui chevauche une période de repas pour y avoir accès.

Le bénévole est sous la supervision directe de l'intervenant en charge de l'atelier et il se doit de respecter les directives émises par ce dernier.

*Il est important de mentionner qu'il y a une section réservée aux membres qui ne font pas partie du comité et qui veulent soumettre un texte.*

## Support à la diffusion de l'information (envois postaux)

À quatre reprises au cours d'une année, l'AQTC fait un gros envoi. En effet, avec plus de 400 membres, l'envoi trimestriel du calendrier d'activités accompagné du journal demanderait un temps inestimable à l'équipe de l'AQTC sans l'aide de bénévoles qui, acceptent de donner entre trois et cinq heures pour chaque envoi.

### Descriptions des tâches

- Respecter son engagement lorsque vous acceptez de participer à un envoi.
- Respecter les autres avec qui vous travaillez.
- Prendre soins du matériel que l'on vous confie.

### Conditions

- Démontrer une bonne capacité à travailler de façon répétitive.
- Pouvoir travailler manuellement durant quelques heures.
- Être autonome dans sa tâche.
- Pouvoir travailler en équipe.
- Respecter les consignes données par la personne responsable de l'envoi.

### Complément d'information

L'AQTC rembourse les frais de transport de façon suivante : 40¢ du kilomètre (maximum de 50 km aller-retour pour toute activité bénévole qui a lieu dans un de ses points de services, soit à Montréal ou à Laval) ou le montant d'un billet acheté en livret pour vos déplacements (une avance peut être faite). Si vous devez, pour une raison ou une autre manger au cours de l'atelier, l'AQTC rembourse jusqu'à 8\$ pour vos repas du midi et 12\$ pour le repas du soir. Il faut faire 4 heures de bénévolat qui chevauche une période de repas pour y avoir accès.

Le bénévole est sous la supervision directe de l'intervenant en charge de l'atelier et il se doit de respecter les directives émises par ce dernier.

# Témoignage

Le témoignage est une des façons le plus régulièrement utilisées pour promouvoir l'AQTC mais surtout pour faire comprendre le traumatisme crânien. Le témoignage, (que ce soit à Lucie-Bruneau, IRGLM, Cégep etc.) est une façon intimiste, discrète et surtout personnelle à chaque témoinnant de présenter les services offerts par l'AQTC et permettre aux nouveaux blessés de comprendre un peu mieux ce qui les attends.

## Descriptions des tâches

- Aider pour la préparation de la salle (café, disposition des lieux, support au repas, etc.).
- Présenter son propre témoignage en temps opportun.
- Répondre aux questions des participants.
- Apporter des exemples concrets sur l'impact du traumatisme dans la vie de tous les jours.

## Conditions

- Démontrer des habilités en co-animation de groupe (écoute, bonne communication verbale, être attentif aux besoins des participants, capacité à faire des liens, à utiliser le potentiel des participants et à favoriser leur autonomie) ;
- Être en mesure de maintenir son attention pour une durée de 2 heures ;
- Être en mesure d'exprimer son vécu comme personne ayant subi un traumatisme crânien ;
- Être disposé à entendre le témoignage des participants sans porter de jugement, sans rentrer dans le contenu (demeurer le plus objectif possible, éviter par exemple de critiquer devant le groupe les soins ou services offerts par l'IRM ou d'autres organismes, etc.) ;
- Le candidat doit avoir pris du recul face à sa situation de traumatisé crânien. Il est capable de mettre en veilleuse ses idées personnelles pour laisser aux autres la chance d'exprimer les leurs.
- Il n'opère aucun changement dans les rencontres sans en avoir discuté préalablement avec l'intervenant. S'il est en désaccord avec une intervention de quelque nature que ce soit, il attend le moment opportun pour en discuter avec l'intervenant, soit avant ou après les rencontres.
- Il doit respecter les exigences et le code d'éthique de l'AQTC.

## Complément d'information

L'AQTC rembourse les frais de transport de façon suivante : 40¢ du kilomètre (maximum de 50 km aller-retour pour toute activité bénévole qui a lieu dans un de ses points de services, soit à Montréal ou à Laval) ou le montant d'un billet acheté en livret pour vos déplacements (une avance peut être faite). Si vous devez, pour une raison ou une autre manger au cours de l'atelier, l'AQTC rembourse jusqu'à 8\$ pour vos repas du midi et 12\$ pour le repas du soir. Il faut faire 4 heures de bénévolat qui chevauche une période de repas pour y avoir accès.

Le bénévole est sous la supervision directe de l'intervenant en charge de l'atelier et il se doit de respecter les directives émises par ce dernier.